



## Enquêtes sur les coûts de la formation professionnelle initiale

**La formation professionnelle initiale duale a lieu en entreprise. Les personnes en formation y développent leurs aptitudes et leurs connaissances tout en prenant part de manière active au processus de production. Du point de vue de l'entreprise formatrice, l'encadrement et les efforts consentis pour aider les personnes en formation à développer leurs compétences requièrent du temps et de l'argent. Les coûts de la réglementation ne représentant qu'une faible part de l'ensemble des coûts, les propositions d'amélioration visent en particulier la mise en œuvre pratique des obligations légales.**

La formation professionnelle offre des bases solides à deux tiers des jeunes en Suisse. Elle ouvre une multitude de perspectives professionnelles et contribue de manière substantielle à la couverture des besoins de personnel qualifié en Suisse. La formation professionnelle est une tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. Ses réglementations concernent différents acteurs et se caractérisent par leur complexité et leur grande hétérogénéité, il était par conséquent essentiel de limiter l'objet des enquêtes à la formation professionnelle initiale.

Une comparaison des coûts de la réglementation dans la formation professionnelle initiale avec d'autres études portant sur le rapport coût/bénéfice montre clairement que les coûts de la réglementation ne représentent qu'une part minimale (environ 3 %) des coûts totaux de la formation professionnelle initiale, d'après une étude menée par l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP). En outre, le bénéfice tiré de l'activité de formation dépasse largement les coûts globaux de la formation professionnelle initiale. Au total, les entreprises ont dégagé un bénéfice net d'environ 467 millions de francs par an<sup>1</sup> de leurs activités de formation, qu'elles accomplissent sur une base volontaire. Par formation, le bénéfice net s'élève à environ 8500 francs.

### Estimation des coûts de la réglementation

Dans un premier temps, les dix tâches les plus courantes et les plus coûteuses imposées par la réglementation ont été identifiées et les coûts de la réglementation correspondants ont été évalués en s'appuyant sur cinq professions<sup>2</sup>. Ces estimations ont été étendues dans un second temps à l'ensemble des quelques 250 formations en apprentissage. D'après les calculs basés sur une valeur minimale et une valeur maximale pour chaque formation en apprentissage sélectionnée, les coûts estimés oscillent dans une fourchette comprise entre 131,4 et 473,2 millions de francs par an.

### Propositions d'amélioration

D'une manière générale, les interviews menées dans les entreprises ont mis en évidence une large acceptation des tâches imposées par la réglementation. Le fait que l'engagement de nombreuses entreprises formatrices va au-delà des seules obligations légales tend à le confirmer. Cependant, des problèmes surgissent de manière ponctuelle. Le SEFRI a lancé en 2012, en association avec les

---

<sup>1</sup> Strupler und Wolter 2012, Mühlemann et al. 2007, Schwenk et al. 2003.

<sup>2</sup> Installateur-électricien CFC, employé de commerce CFC, ébéniste CFC/menuisier CFC, assistant du commerce de détail AFP, assistant en soins et santé communautaire CFC. Ces formations sont les plus importantes compte tenu d'autres critères, dont la durée. Au total, 27 % de l'ensemble des personnes ayant suivi la formation professionnelle duale ont été recensées dans les professions sélectionnées.

partenaires de la formation professionnelle, un projet de simplification et d'optimisation des procédures de qualification. Hormis cette exception, les problèmes ne concernent pas les bases légales, mais se situent dans la mise en œuvre concrète des obligations légales, laquelle relève de la compétence des cantons. Ceux-ci ont le choix entre deux voies: améliorer la coordination entre les entreprises formatrices et les écoles professionnelles ou utiliser de façon plus poussée les services en ligne pour la formation des formateurs et les cours interentreprises. Le SEFRI a mené une première discussion à ce sujet avec les partenaires responsables.

**Renseignements:**

Jean-Pascal Lüthi, chef de la division Formation professionnelle initiale et supérieure, Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), tél. 031 323 20 29,  
[jean-pascal.luethi@sbfi.admin.ch](mailto:jean-pascal.luethi@sbfi.admin.ch)